Rapport des séances des conseils municipaux -
Archives de la mairie
Résumés abrégés

3 ème REGISTRE (1885-1889)

ordinaire 15-02-1885-9h * Il possédait une maison de campagne à Plozévet . Peu de temps après il sera victime d'une noyade à Canté, en tentant de sauver deux enfants	Président de séance : Pierre Kéravec. Secrétaire : Jean Le Guellec • Le conseil dresse la liste d'un nombre double de commissaires répartiteurs et de suppléants. 9+1 à nommer par le préfet pour 1885 : *Le Guellec Jean* — *Cabillic Christophe* *Gentric Jean* — *Bourdon Vincent* *Le Corre Henri* — *L' Helguen René* *Donnars Henri* — *Guillou François* *Lucas Jean* — *Gourlaouen henri* *Cabillic Jean* — *Strullu Pierre* *Le Bars Corentin* — *Prigent Louis* *Bolzer Nicolas* — *Mourrain Jean* *Le Guellec Michel* — ***Alavoine, maire de Pont Croix**** *Colin Henri* — *Guellec Pierre Plovan* Tous contribuables fonciers de Plozévet. • Dépenses d'instruction primaire : • Ecole des garçons : traitement de l'instituteur titulaire…… **1000F** traitement du 1er instituteur adjoint…… …700F traitement du 2 ème instituteur adjoint…… ..700F !!! • Ecole des filles : traitement de l'institutrice titulaire…… **800F** traitement de l'institutrice adjointe…… …..600F total : 3800F. <u>Ressources pour payer</u> : imposition de 4c additionnels au principal des 4 contributions directes pour un rapport de 338.63F ; prélèvement de 5c sur les revenus communaux ordinaires pour 338.63F ; demande de subvention de 3461.34F. • Le conseil municipal de Landudec demande 1 foire par mois. Tout en admettant l'utilité des foires, le conseil les trouve trop nombreuses et est favorable à 1 foire tous les 2 mois. • Approbation de l'acte de vente par Henri Vigouroux, cultivateur à Lesneut, d'un terrain pour la route de Croas- Vao. Dispense de formalité d'hypothèque. • L'architecte a fait des modifications dans les travaux de construction de la maison d'école qui en diminuent le coût : approuvé modifications et prix. • Taxe à l'octroi : prorogation sur 5 ans.
13.05.1885 8h ordinaire	Président de séance : Lucien Le Bail. Secrétaire : Jean Le Guellec • Les crédits de 1884 ont été insuffisants, vote d'un supplément. Recettes 27 668.94F ; dépenses 28120.87F soit un excédent de dépenses de 451.93F. Avec les recettes de 1883 il y a un excédent de 5546.89F. Comptes approuvés. Projet de budget pour 1885 approuvé. • Demande d'autorisation d'utiliser les fonds restant libres après construction de la maison d'école pour : • Un puits. • La pose de gouttières sur la façade de la maison d'école. • La pose de persiennes sur les logements des instituteurs. • L'achat de lits en fer pour l'établissement d'un pensionnat. • Projet de budget primitif 1886 : 3j de prestations ; 5c spéciaux ordinaires ; 3c spéciaux extraordinaires pour remboursement d'emprunts. ; utilisation des reliquats 1884 pour les chemins (Ploz- Mahalon 50F ; Poul ar marquis-mer 600F ; Bourg-mer 50F ; Kermadu-côte 100F.) • Augmentation du salaire du cantonnier : <u>40F/mois</u> est supérieur au salaire moyen des ouvriers de la région et <u>suffit à l'entretien d'une famille.</u> On ne change rien.

	• L'école des filles est dans un état déplorable. Le maire propose de voter pour 300F et une demande de secours. Refus du conseil : trop de sacrifices ont été faits pour construire l'école et achever les chemins vicinaux, il espère que l'administration supérieure voudra bien accorder un secours.
23.05.1886 ordinaire	Président de séance : Lucien Le Bail Secrétaire :Alain Le Guellec Quelques crédits insuffisants régularisés: Frais d'impression 3F. Abonnement au bulletin annoté des lois 3.5f. Frais de registre d'état civil 3. Timbres 3.9. Frais d'entretien des malades indigents 2.68. Traitement des instituteurs. Comptes de gestion du receveur municipal pour 1885 approuvés : recettes 10 096.80F ; dépenses 13 413.17F ; excédent des dépenses 3316.37F. excédent des recettes 1884 : 5546.89F . Bilan solde + 2230.52F Imposition pour 1887 : 3j de prestation et 5c spéciaux ordinaires ; 3c extraordinaire pour remboursement d'emprunt. Le reliquat de 1885 sera utilisé pour le chemin de Poul Ar Marquis à la mer. Prestations de 1887 pourront être converties en tâches. Le 30 mai : recensement à la charge de la commune : vote de 140F pour l'agent recenseur. Nouvelle adjudication pour les droits d'étalage de la Trinité cet après midi. Monsieur Le maire expose que les marchands fruitiers et forains s'établissent tous les dimanches au bourg , sur la place de l'église, sans payer . « *A l'issue de la messe il se vend souvent aux enchères des objets divers sur la voie publique, un grand nombre de veaux y sont aussi vendus pendant l'année.* » Il suggère de prélever un droit d'étalage sur tout ce qui se vend sur la voie publique les dimanches et jours fériés. (5c par m² entamé et 5c sur tout objet vendu à la criée sur la voie publique et sur tout veau en vente sur la route.)
10.10.1886 extraordinaire	Président de séance : Lucien Le Bail Secrétaire : Jean Le Guellec • Lecture d'un exploit de Mr Hénaff, huissier à Plogastel au sujet du partage des terres vagues de Kereffran, Kervoueret, Keribinou et Kergoff . réponse : la commune n'a rien à y voir.
21.11.1886 ordinaire	Président de séance : Pierre kéravec Secrétaire : Alain Le Guellec • Liste double pour les répartiteurs à soumettre au préfet. • Le maire est autorisé à demander l'admission aux hospices départementaux des malades indigents (contingent fixé par la préfecture). La commune s'engage à solder les dépenses. • Révision des listes électorales. • Création d'une foire à Tréméoc : aucune opposition à la création de 2 foires par an, vu l'éloignement et le nombre restreint.
20.02.1887 9h ordinaire	Président de séance : L. Le Bail Secrétaire : • Keringard, Kererou, Kerhat, Lestréouzien demandent la création d'une route vers la mer . L'actuel chemin rural est en très mauvais état et est continuellement fréquenté par des transports de bois de chauffage et d'engrais de mer pour les villes voisines. Suggestion : classer le chemin Croas Avant- Gorré.
10.07.1887 9h extraordinaire	Président de séance : P Kéravec 1er adj. Secrétaire : A le Guellec. • Une lettre du préfet en date du 4 juin demande au conseil de se réunir pour voter l'emprunt de 2800F, remboursable par 2c extraordinaires sur 30 ans, pour les réparations à la maison d'école. Avis : le conseil regrette que la commune supporte tous les frais. Il est d'ailleurs trop tard pour des travaux avant la rentrée…. **« le toit peut encore passer l'hiver »** Le conseil incomplet ne peut engager la commune sur 30ans. Décision ajournée.
20.11.1887 9h ordinaire	Président de séance : P Kéravec 1er adj. Secrétaire : Jean le Guellec. • Liste double pour les répartiteurs……Les mêmes sauf pour les « extérieurs » : Alavoine Pt Croix, Donnars Plouhinec ; De Kerallan Quimper et Jean Hénaff de Pendré en Pouldreuzic. • Révision des listes électorales. • E Le Quéré de Kervinily souhaite acquérir un délaissé de l'ancienne route à Kervinily, parcelle de 386 ca. Accord pour 40F.
12.02.1888 9h	Président de séance : P Kéravec 1er adj. Secrétaire :

ordinaire	Lecture d'un arrêté de mise en demeure de trouver les ressources pour les chemins vicinaux. Pour 1889 la commune sera imposée de 3j de prestations de valeur 245F. 5c spéciaux ordinaire de valeur 43F. 5c spéciaux extraordinaire de valeur 255F pour rembourser l'emprunt. Le reliquat de 1887 sera utilisé pour les outils. Le maire est autorisé à demander des admissions aux hospices de Douarnenez. Autorisation d'acheter du matériel de gymnastique pour l'école.
20.05.1888 9h ordinaire	Président de séance : L.Le Bail Secrétaire : Bescond. Tous présents. • Vote d'un complément pour le budget 1887. • Exercice 1887 : Recettes 9693.54F ; Dépenses 9921.74F ; excédent de dépenses 228.20F. l'exercice de 1886 avait un excédent, le bilan est +1741.76F. Approuvé à l'unanimité. 13 sur 23 signent. • Proposition de budget supplémentaire 1888. • 455.83F restent libres depuis la construction de l'école de garçons, elle sera utilisée en partie pour acheter des fourneaux pour les logements des instituteurs adjoints dont les chambres sont dépourvues de foyers. Le reste, 92F, servira à l'achat d'agrès de gymnastique dont l'achat est autorisé par délibération du 12 février. • Budget primitif 1889 accepté. • Très mauvais état de l'école des filles : un devis de 2800F a été établi par un homme de l'art. Le conseil vote 2c extraordinaire sur les 4 contributions directes pendant 30 ans, ce qui permettra un emprunt auprès du Crédit foncier de France. Demande de subventions pour des réparations urgentes. • Arrêté de mise en demeure de trouver les ressources pour les chemins vicinaux : vote de ressources.
12.08.1888 9h ordinaire	Président de séance : L.Le Bail Secrétaire : Bescond. • Questions : faut-il maintenir les écoles ? fau-il en supprimer ? fau-il en créer d'autres et les postes d'instituteurs correspondants ? Décision: statu quo. • Révision des listes consulaires.
07.10.1888 extraordinaire	Président de séance : L.Le Bail Secrétaire : Bescond. • Les conditions votées le 20 mai pour l'emprunt au crédit foncier doivent être explicites. Suivent 5 articles techniques évoquant les pénalités en cas de difficultés, les modalités de remboursement anticipé etc…. • Lettre du préfet proposant la création d'un bureau de charité. Décision : 1240F lui son affectés et J Le Guellec et A Le Guellec feront partie du bureau.
25.11.1888 ordinaire	Président de séance : L.Le Bail Secrétaire : Bescond. • Liste double des répartiteurs….. • L'assemblée est convoquée pour s'exprimer sur le décompte provisoirement arrêté par Mr le Préfet pour réviser le traitement du Receveur de la commune Le traitement annuel sera 313F pour 5 ans. Le budget de la commune sera grevé par une telle augmentation disent plusieurs conseillers. • Un conseiller propose de revenir à la délibération du 21.11.1887 où la commune cédait un terrain provenant de l'ancienne route de Kervinily pour 40F à E Le Quéré. Cette parcelle très étroite a été surestimée. Le prix est ramené à 5F. L'intéressé accepte. • La commune pourrait tire un certain profit d'une parcelle de Lesplozévet. Autorisation de vendre est demandée au Préfet.
28.04.1889 extraordinaire	Président de séance : L.Le Bail Secrétaire : Bescond. • Lettre du Préfet demandant de **célébrer le centenaire de l'ouverture des Etats Généraux**. Avis : La date coïncide avec une fête religieuse très importante à Plozévet, la population n'est pas favorable et les ressources ne permettent pas de déplacer la fête pour en faire une autre brillante. *« La commune s'associe d'esprit et de cœur à ce glorieux anniversaire et fera en sorte que les maisons soient décorées et illuminées ce jour. Sur les édifices publics les drapeaux seront déployés et les bâtiments seront illuminés le soir ».*
24.02.1889 9h	Président de séance : L.Le Bail Secrétaire : Bescond.

ordinaire	• Choix de tracé pour la route Pouldreuzic – Douarnenez : aucun tracé ne passe par Plozévet. La commune devra cependant participer à 5% du coût de l'entretien si l'on choisi la direction par Guiler. On choisit donc le tracé par Landudec pour cette route qui n'est d'aucune utilité pour Plozévet. • Demande de maintien dans son foyer de Jean Kérourédan : père infirme (un seul bras), veuf, domanier sur une petite ferme. Demande pour Mariter Jean : pére infirme ne pouvant marcher sans béquille, 3 enfts plus jeunes, indigent.
19.10.1889 ordinaire	Président de séance : L.Le Bail Secrétaire : Bescond. • Fav. pour une foire à Ste Anne la Palud. • Etat lamentable des chemins ruraux, impraticables en hiver : préjudice pour les transport des engrais de mer : vote d'une 4ème journée de prestations pour 1890. • Crédits de l'exercice 1888 insuffisants. Vote d'un complément pour frais de registres d'état civil. • Comptes 1888: recettes 9638.78F, dépenses 9458.73F. Solde + 180.05F avec le reliquat 1887, en tout + 1921.85F. Approuvé à l'unanimité. • Avis fav. aux états de cotes irrécouvrables. • Budget 1889 approuvé. 100F inscrits pour créer le bureau de bienfaisance. • Le maire est autorisé pour 1889-1890 à demander l'admission de malades indigents à l'hospice. • Projet de budget 1890 : 3j de prestation pour les chemins vicinaux, 5c spé ordinaire pour le même usage, 3c spé pour rembourser l'emprunt. Les prestations en nature pour 1890 seront converties en tâches. • 10F votés pour payer les honoraires de la sage femme de Douarnenez pour des soins à une femme Le Dem indigente de Kereffran. Secours départemental de 25F demandé.
05.08.1889 ordinaire	Président de séance : Le Bail Secrétaire : Bescond. • Lecture d'une délibération du conseil municipal de Pouldergat demandant 6 foires à Pouldavid, *hameau de cette commune*, qui a déjà 6 foires : avis fav. car c'est loin, aucune nuisance. • Peumerit demande 1 foire au chef lieu : fav. • J Le Guellec et J Cabillic sont désignés pour dresser la liste des électeurs. •
24.11.1889 ordinaire	Président de séance : Le Bail Secrétaire : Cabillic • Liste double des répartiteurs titulaires et suppléants en matière de contributionsdirectes à soumettre au préfet. Tous contribuables fonciers de la commune. 20 noms. • Révision des listes électorales pour 1890.

1882 : **Cahier d'écolier :**

Deuxième et troisième pages :

RECOMMANDATIONS

ADRESSEES A L 'ELEVE QUI REÇOIT LE PRESENT CAHIER

Enfant !

Ce cahier vous est remis pour être le compagnon et le témoin de vos études durant tout le temps que vous passerez à l'école.

Tous les mois environ, vous y remplirez quelques pages seulement ; vous y écrirez le devoir que l'on vous aura donné à faire ; ce devoir, vous le ferez de votre mieux, en classe, sans vous faire aider de personne, de manière que ce soit bien votre propre travail, et non celui d'un camarade ou d'un maître. Et vous continuerez ainsi jusqu'à ce que vous ayez obtenu le certificat d'études.

A mesure que ce cahier se remplira, vous aurez le plaisir de voir vous-même, en le feuilletant, les progrès que vous aurez faits : on pourra les mesurer d'un coup d'œil en comparant les dernières pages aux premières ; on verra si vous avez mérité de passer du *cours élémentaire* au *cours moyen*, et de celui-là au *cours supérieur.*

Ces devoirs mensuels ainsi réunis, ne formeront ensemble qu'un bien petit volume. Cependant ils seront en quelque sorte le résumé de toute votre enfance, l'histoire sommaire de vos six ou sept années d'études.

Vous serez heureux d'emporter ce souvenir de votre école le jour où vous en sortirez pour ne plus y revenir ; vous garderez soigneusement ce modeste recueil qui témoignera devant vous-même et devant tous de ce que vous avez été dans votre jeune âge.

Enfant ! faites en sorte de pouvoir un jour regarder cet abrégé de votre vie scolaire sans avoir à en rougir ! Il n'est pas indispensable pour cela que vous soyez un des premiers élèves de votre classe : l'avantage de ce cahier c'est précisément qu'il n'a pas pour but de vous comparer à vos camarades, mais de vous comparer successivement vous-même avec vous- même. Il ne s'agit pas de montrer si vous êtes plus intelligent, plus habile, plus instruit que tel ou tel autre élève, mais bien de montrer, chaque année, chaque mois, si vous êtes plus habile ou plus instruit que vous ne l'étiez quelque temps auparavant, si vous avez tâché de valoir mieux aujourd'hui qu'hier, si vous tâcherez de valoir mieux encore demain qu'aujourd'hui.

Appliquez-vous, enfant ! Le cahier est là sous vos yeux, encore tout blanc, prêt à recevoir tout ce que vous saurez y mettre de bon, tout ce qui peut vous faire honneur et en même temps faire plaisir à vos parents et à vos maîtres : de belles pages d'écriture, de bonnes dictées, des devoirs soignés d'histoire, de géographie, de calcul. Appliquez–vous dès les premières pages ; si celles là sont remplies à votre satisfaction, vous voudrez que les suivantes le soient mieux encore.

Faire toujours des efforts, afin de faire toujours de progrès : c'est la loi de l'école parce que c'est la loi de la vie ; Les hommes y sont soumis tout comme les enfants. Ce cahier vous aidera peut être à vous le rappeler en vous invitant à vous examiner vous-même fréquemment.

Enfant ! songez encore à ceci : On ne travaille pas pour soi seul dans ce monde, on travaille aussi pour les autres. Les petits enfants eux-mêmes travaillent pour leur pays. Car les bons écoliers feront les bons citoyens. Si vous employez bien vos jeunes années, si vous profitez sérieusement de tous les moyens d'instruction que la République prend soin d'offrir à tous ses enfants, vous pourrez rendre un jour à la patrie ce que la patrie fait aujourd'hui pour vous. La France a besoin de travailleurs et de gens de bien ; vous serez un de ceux-là si vous vous y préparez dès maintenant. Ne perdez pas votre temps, vous n'en avez pas le droit : le paresseux fait du tort à lui-même sans doute, mais il fait tort surtout à son pays.

Si vous traversez quelques moment de faiblesse et de découragement, enfant, ne vous laissez pas abattre, et pour reprendre courage, dites-vous tout bas à vous-même : non, je ne veux pas être un inutile à la terre, un ingrat envers ma famille, un ingrat envers la France. Je veux travailler, je veux devenir meilleur, non pas seulement parce que c'est **MON INTERET**, mais parce que c'est **MON DEVOIR**.

DOS DU CAHIER :

OBSERVATIONS

Le présent cahier est la propriété de l'élève, mais l'instituteur en a la garde tant que l'enfant est à l'école ; il lui est remis définitivement à sa sortie de l'école.

Tout élève qui passe d'une école publique dans une autre doit emporter avec lui son cahier, qui lui sera demandé par l'instituteur au moment de son arrivée dans l'école.

Chaque mois, au moment d'y inscrire le devoir indiqué par le maître, les cahiers seront distribués aux élèves ; puis aussitôt après ils sont relevés et serrés soigneusement dans l'armoire- bibliothèque.

Le Cahier est paginé ; sous aucun prétexte aucune feuille n'en devra être détachée.

Il pourra y être ajouté, s'il en est besoin, quelques pages intercalaires ou supplémentaires qui seront également datées et numérotées.

L'élève signera lisiblement en bas de chaque page et datera tous les devoirs sans exception.

L'instituteur corrigera chacun des devoirs et lui donnera une note. Toutes les annotations devront être faites avec une encre ou un crayon de couleur. Elles seront communiquées à l'élève.

L'inspecteur primaire, lors de l'inspection de la classe, visera les cahiers à la suite du dernier devoir inscrit.